

LES DIFFÉRENTS FINANCEMENTS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE	DE 16 À 29 ANS	LES FRAIS DE FORMATION SONT PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO DE LA BRANCHE RÉMUNÉRATION VARIABLE EN FONCTION DE L'ÂGE (% DU SMIC)
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	DE 16 À 25 ANS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI 26 ANS ET +	LES FRAIS DE FORMATION SONT PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO DE LA BRANCHE RÉMUNÉRATION VARIABLE EN FONCTION DE L'ÂGE (% DU SMIC)
AUTO - FINANCEMENT	-	LES FRAIS DE FORMATION SONT À LA CHARGE DE L'APPRENANT PAS DE RÉMUNÉRATION
MON COMPTE FORMATION	- (SALARIÉ, DEMANDEUR D'EMPLOI...)	LES FRAIS DE FORMATION SONT À LA CHARGE DE L'APPRENANT, LE CPF RENTRE EN COMPTE ICI PAS DE RÉMUNÉRATION



DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-NOUS AU 02.31.91.76.55 OU PAR MAIL : CONTACTCAENTRAINING@GMAIL.COM